

DIVISION DES PERSONNELS ATOSS

DIPA/06-358-438 du 26/06/06

DROIT D'OPTION DES PERSONNELS TOS

Réf : Circulaire rectorale DIPA n°352-430 publiée au Bulletin Académique n° 352 du 15 mai 2006.

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements du second degré

Affaire suivie par : Mme VINCENT - Tel : 04 42 91 72 44, Fax : 04 42 91 70 06

Les personnels OEA-OP-MO qui souhaitent exercer leur droit d'option avant le 31 août 2006, avec effet au 1^{er} janvier 2007 présentent leur demande sur l'imprimé type annexé à la circulaire visée en référence. Chaque demande doit être transmise directement et immédiatement au secrétariat de la DIPA du Rectorat (à l'attention de Mme Rouelle-Allodi).

Je vous précise que :

- les personnels qui ont obtenu leur mutation pour la rentrée scolaire 2006 doivent faire figurer sur leur demande leur affectation 2005-2006 et leur nouvelle affectation 2006-2007
- chaque demande fait l'objet d'un accusé de réception délivré par mes soins, qui se présente sous la forme d'une lettre format A4 papier autocarbone jaunie et est transmis sous votre couvert sous quinzaine.

Il vous appartient d'inviter les personnels à vérifier qu'ils ont bien reçu cet accusé de réception, et dans le cas contraire à se manifester auprès du secrétariat de la DIPA (04-42-91-72-26)

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.